



**UNSa Aérien SNMSAC**

Membre de  AIRCRAFT ENGINEERS INTERNATIONAL



Orly, le 12 novembre 2020

# DEVELOPPEMENT DE TRANSAVIA NOUS VOULONS DES REPONSES

Faisant suite à nos précédentes communications (voir ci-dessous) concernant le développement de TRANSAVIA au détriment des salariés du groupe Air France, le syndicat UNSa Aérien SNMSAC a décidé d'assigner au tribunal la Direction d'Air France et le SNPL.

[2019-05-28 Réorganisations du Court Courrier ...](#)

[2020-09-25 PSE/PDV à AF – l'UNSa Aérien dit NON !](#)

[2020-10-16 Transavia sur le Domestique = Effectifs AF \(PS\) vers la sortie !](#)

En effet, nous avons alerté la Direction du Groupe Air France que nous étions consternés par ces accords négociés seulement entre les syndicats de pilotes et la direction. Nous ne reprochons pas à ces syndicats, de protéger les pilotes du Groupe Air France, c'est leur rôle, en tant que syndicats corporatistes. Mais nous alertons tous les personnels que malheureusement cet accord se fait au détriment des autres catégories de personnels (PNC & PS).

Avec le dernier accord négocié cet été et signé le 4 septembre 2020 par un seul syndicat, la progression à grande vitesse de TRANSAVIA au détriment des lignes HOP et Air France est entérinée. En effet cet accord devient préjudiciable pour tous les salariés de HOP et d'Air France.

**Avec cette procédure judiciaire, nous voulons pouvoir ouvrir de nouvelles négociations, afin de discuter de l'exploitation de TRANSAVIA mais cette fois pour tous les salariés du groupe Air France afin d'avoir les mêmes garanties que les pilotes.**

**Le bureau de l'UNSa Aérien SNMSAC**



**Siège Social :** 17 rue Paul Vaillant Couturier - B.P. 32 - 94311 ORLY CEDEX **Siret :** 398 154 013 00039 **Ape :** 911 C

**Téléphone :** 01 48 53 62 5 / 01 48 53 62 51 **E-mail :** [bureaunational@unsaerien.com](mailto:bureaunational@unsaerien.com) **Site Internet :** [www.unsaerien.com](http://www.unsaerien.com)